

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 CAB_MA 1025 Subvention (6 000 euros) à l'association Institut Tout Monde (7e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Institut Tout Monde dont le siège social est situé 27, boulevard Saint Germain 75007 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Institut Tout Monde, 27 boulevard Saint Germain 75007 Paris, pour l'organisation d'une rencontre poétique autour de poètes de la Caraïbe à l'occasion de la remise du prix littéraire intitulé « Prix Edouard Glissant » le 28 mai 2014.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 6 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.